Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260521-20260520002-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN

Centre Communal d'Action Sociale

Extrait du Procès-Verbal

Réunion du C.C.A.S. du mercredi 20 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil à la Mairie sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Président.

Date de convocation : 12 mai 2026
Date d'affichage : 12 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres représentés : 1

Etaient présents : Mr BESREST Nicolas, Président, BOURRET Alexandra, Vice-présidente, COURCOUX Magali, DONARD Pierrette, DUBOIS Karine, MOY Roselyne, POTTIER Chantal, WAGENER Mireille.

Était absent : De GUIBERT Gaëlle représentée par BOURRET Alexandra

Madame DUBOIS Karine a été élue secrétaire.

Délibération N° 2026-05-20-002 : Désignation d'un secrétaire de séance

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Plurien, conformément aux règles de fonctionnement des assemblées délibérantes, doit procéder à la désignation d'un secrétaire en début de chaque séance. Cette fonction est essentielle pour assurer la rédaction des procès-verbaux et le bon déroulement des réunions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

Vu les dispositions de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, relatives à l'organisation et au fonctionnement des CCAS ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance pour assurer la rédaction des procès-verbaux et le bon déroulement des réunions du conseil d'administration

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS de Plurien :

Article 1 : de procéder à la désignation d'une secrétaire de séance par un vote à main levée.

Article 2 : Mme DUBOIS Karine est désignée à l'issue du vote pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS valide à l'unanimité la désignation de Mme DUBOIS Karine à la fonction de secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture 21 mai 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor